



Pour votre parfaite information, la délibération portant délivrance du label a été publiée au Journal Officiel du

[date]. La formation labellisée intitulée "*La protection des données à caractère personnel: un cadre juridique en mouvement*" se compose comme suit:

- Définitions au coeur de la loi Informatique et Libertés;
- Les conditions de licéité des traitements;
- La Cnil et ses missions;
- Les formalités préalables à la mise en oeuvre des traitements;
- L'encadrement des transferts de données hors de l'Union européenne;
- Le rôle du correspondant à la protection des données à caractère personnel;
- L'encadrement des traitements dans le domaine de la santé;
- Le pouvoir de sanction de la Cnil;
- Les dispositions pénales associées au non-respect de la loi Informatique et Libertés.

Mathias Avocat à la Cour

Le Cabinet Mathias a également obtenu le label pour des modules complémentaires de formation. Parmi eux, nous pouvons citer un module sur les traitements de données de santé ou encore sur l'encadrement des transferts de données hors Union européenne. A ce propos, les transferts de données aux Etats-Unis sont d'actualité à la suite de [la décision récente de la Cour de justice de l'Union européenne](#) sur le *Safe Harbor*. Cette actualité nous conforte dans notre pratique, à savoir, négocier, rédiger et renforcer les clauses de protection des données à caractère personnel, malgré l'existence d'accords internationaux tels que le *Safe Harbor*.



## Un label, c'est très bien mais surtout...

Nous restons à votre disposition, notamment pour anticiper le futur [Règlement européen](#) fixant un cadre général au sein de l'Union Européenne pour la protection des données.

Toute l'équipe du **Cabinet Mathias** vous souhaite une bonne semaine.

**Garance Mathias**  
Avocat à la Cour